



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

OBJET : Centre communal d'action sociale
Budget Primitif – exercice 2025

N° 2024-50

Date de transmission en Préfecture : **24 DEC. 2024**

Date de mise en ligne : **24 DEC. 2024**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **13 décembre 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Nombre de membres présents ou représentés : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS, Vice-Président,**

Secrétaire de séance : **Yolande COL, directrice**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Nathalie BERTOCCHI – Jean-Louis CHAPON – Christiane CONSTANT – Noëlle CROUZET – Xavier DÉMONET – Michèle EYMARD – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Sylvie GUINET – Marie-Thérèse MAUCOUR – Béatrice VERDIER – Christian VIVENS

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Jessica DIONISIO (à Michèle EYMARD) – Christelle RIVAT (à Agnès BÉRAL) – Jean VIRET (à Marie-Thérèse MAUCOUR)

La motion de censure votée à l'encontre du gouvernement le mercredi 4 décembre 2024, veille de la présentation du rapport d'orientation budgétaire en conseil d'administration, apporte une incertitude sur une partie des prévisions budgétaires 2025. En effet, le budget tel que présenté, intègre les hypothèses du projet de loi de financement de la sécurité sociale et du projet de loi de finances 2025, qui ont du coup été rejetés par l'Assemblée Nationale.

Les ajustements des prévisions de crédits proposées ci-dessous qui seraient nécessaires en application de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale, seront apportés lors du vote du budget supplémentaire. Le vote proposé permet de démarrer l'exercice comptable dès le 1er janvier 2025 en tenant compte d'un contexte financier contraint.

Le budget du Centre communal d'action sociale au titre de l'exercice 2025 soumis au vote du Conseil d'administration, s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 000 €	1 000 €
Fonctionnement	292 960 €	292 960 €

Il a été élaboré après la tenue du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale du 5 décembre 2024.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

En dépenses de fonctionnement, sont comptabilisés entre autres :

- Le maintien des actions auprès des personnes âgées telles que l'organisation du repas des seniors, les animations organisées dans le cadre de la semaine bleue ainsi que la confection et la distribution des colis de Noël
- Le maintien du budget relatif aux aides sociales facultatives et aux aides alimentaires
- Le maintien de l'aide à la collecte des encombrants à destination des personnes à mobilité réduite et/ou en perte d'autonomie
- La poursuite de l'action liée à la médiation familiale
- La poursuite des actions proposées auprès des personnes en situation de handicap telles que celles liées au répit ainsi que l'organisation d'un congrès TND en partenariat avec l'association ACOLÉA et la mise en place du dispositif Ciné relax
- La hausse des charges de personnel intégrant notamment les mises à disposition des agents entre la Ville et le C.C.A.S., les évolutions de carrière, la projection sur une année complète de la nouvelle Directrice des solidarités ainsi que la prévision de l'augmentation des taux de cotisation (CNRACL 4 points et URSSAF 1 point)

En recettes de fonctionnement, les crédits inscrits comprennent :

- Le maintien de la participation de l'Etat pour la gestion des logements d'urgence situés sur la commune
- La participation de la Caisse d'allocations familiales pour le financement partiel du poste de chargé de coopération dans le champ du handicap figurant dans la Convention Territoriale Globale (CTG)
- La poursuite de la subvention de la CCVG pour la navette des seniors
- La hausse de la mise à disposition du personnel entre le C.C.A.S., la Ville, les Arcades et la CCVG
- La baisse des recettes liées à la participation des familles aux activités mises en place par le service handicap en lien avec la diminution du nombre d'activités proposées
- Une légère hausse de l'enveloppe destinée aux dons au C.C.A.S.
- Une légère hausse de la participation des familles aux logements d'urgence
- Une baisse de la subvention communale versée par la Ville qui s'affiche à 193 000 € contre 195 500 € en 2024

Pour la section d'investissement, il est prévu une enveloppe de 1 000 € pour l'achat éventuel de matériel informatique ainsi que la vérification des installations thermiques.

Les investissements sont financés en recettes par les dotations aux amortissements.

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par section et par chapitre.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oui, l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après avoir délibéré,

PAR 16 VOIX POUR ET UNE CONTRE,

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du Centre communal d'action sociale tel que présenté dans l'annexe ci-jointe.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire de Brignais
Président du CCAS
Serge BÉRARD



Pour le Président,
Par délégation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.
Sébastien FRANÇOIS

Pour le Président,
Par délégation,
La Directrice du CCAS
Yolande COL